PROCÉS –VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAMMERSMATT DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI Maire.
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : Messieurs Jean-Marie BOHLI, Jean - Jacques GUTH, Christophe ZUMSTEIN, Mesdames Alice BERNHARDT, Patricia PABST.
Ont donnés procurations : Madame Catherine CHAMBAUD à Monsieur Jean-Marie BOHLI, Madame Corinne DETRAIT a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques GUTH, Madame Isabelle ROHRBACH à Madame Patricia PABST, Monsieur Jean-Marc KAELBEL à Monsieur Christophe ZUMSTEIN.
Secrétaire de séance : Madame Catherine CORDEIL.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points :

3) Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt,

4) Mairiee - École - Salle Multi - Activités : ERDF enfouissement de lignes électriques,

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 10 décembre 2012,

2. Vente terrain ZAHN (avenant à la délibération du 27 mars 2012 point 5),

3. Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt,

4. O. N. F. : Approbation de l'État de prévision des coupes et de programme des travaux pour 2013,

5. O. N. F. : Approbation de l'État d'assiette 2014,

6. Mairiee - École - Salle Multi - Activités : ERDF enfouissement de lignes électriques,

7. Maire - École - Salle Multi - Activités : avenant n°1 au marché de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) passé avec le cabinet DEKRA,

8. Communauté de communes de Thann- Cernay : Constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thann-Cernay : Désignation de 2 représentants communaux,

9. Échange de bans,

10. Travaux de crépi et de peinture extérieure de l'église et d'étanchéité,

11. Divers.

1. Approbation du PV de la séance du 10 décembre 2012,

Le procès verbal de la séance du 10 décembre 2012 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

2. Vente de terrain à Monsieur ZAHN,

Par délibération du Conseil Municipal de la commune de RAMMERSMATT du 27 mars 2012,
Le Conseil Municipal avait autorisé la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section 6 n°1 au prix de 110.000,00 euros.

Suite au procès-verbal d'arpentage établi par Monsieur Hubert ORTLIEB, géomètre-expert à THANN, le 4 juin 2012 et suite à la signature de l'acte de vente en l'Etude de Maître EHRET, notaire à MULHOUSE, avec la participation de Maître HERTFELDER, notaire à THANN, en date du 16 octobre 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- le procès-verbal d'arpentage,

- la vente au profit de Monsieur et Madame Roland ZAHN, de la parcelle cadastrée section 6 n° 138/1 avec 14,50 ares, parcelle provenant de la parcelle de souche cadastrée section 6 n°1 avec 18,41 ares, au prix de 110.000,00 euros,

- le droit de jouissance différé du plateau sportif à compter du 30 novembre 2013 au plus tard d'une valeur indicative et purement fiscale de 1.000,00 euros.

3. : Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt,

Le Maire explique que le Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt a actualisé et modifié ses statuts.

Les nouveaux statuts du syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach Rammersmatt ont été approuvés à l'unanimité par le Comité lors de la séance du 24 janvier 2013.

Après lecture commentée et délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nouveaux statuts du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt. (voir page 6 à 9)

4. : O. N. F. : Approbation de l'état de prévision des coupes et programme des travaux pour l'année 2013.

Monsieur Jean-Jacques GUTH en charge des forêts prend la parole et présente les propositions de l'Office National des Forets pour le programme des travaux d'entretien patrimoniaux et l'état de prévision des coupes.

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter l'état de prévision de coups uniquement constitué de chablis dans diverses parcelles. Ventes sur pied recette nette prévue : 620 €

- D'approuver le programme de travaux patrimoniaux : nettoyage de coupes et entretien de limites : 32 heurs de travaux pour 960 € ; s'y ajoutent 200 € d'honoraires plus la TVA pour un total TTC de 1 387.36 €

5. : O. N. F. : Approbation de l'état d'assiette 2014
Monsieur Jean-Jacques GUTH expose l'État d'assiette 2014 présenté par l'Office National des Forêts.
Il s'agit de l'autorisation de marteler pour 2014 la parcelle 06 irrégulière sur 2.62 hectares. Ceci n'engage aucune décision financière pour le moment.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver l'État Prévisionnel de Coupes 2014 présenté par l'Office National des Forêts.

6 : Maire - École - Salle Multi - Activités : ERDF enfouissements lignes électriques,
Vu le manque d'éléments, le point est reporté au conseil municipal prochain fixé au mercredi 27 mars 2013 à 19h30.

7 : Maire - École - Salle Multi - Activités : avenant n°1 au marché de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) passé avec le cabinet DEKRA,
Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, informe le conseil qu'un marché de coordination « CSPS » a été passé avec le cabinet DEKRA conseil HSE le 18 octobre 2011 pour un montant de
3 767, 40 € TTC.

Dans le cadre d'une réorganisation, DEKRA Conseil HSE a été absorbé par une structure nouvellement créée : DEKRA Industrial SAS.

Celle-ci reprend l'ensemble des engagements en cours pris par les cabinets précédents, dont le marché qui nous concerne.

Cette reprise du marché en cours doit faire l'objet d'un avenant n°1 que le Maire propose d'adopter et de signer pour assurer la continuité de la mission.
Il invite les membres à se prononcer sur l'acceptation de cet avenant n° 1 ci-joint en annexe.

Sur proposition du Maire, le conseil, après délibéré :

- Décide d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec le cabinet DEKRS Conseil HSE au bénéfice de DEKRA Industrial SAS pour le restant de la mission à accomplir jusqu'à la fin du chantier de construction de la mairie-école et salle multi-activités,

- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de coordination SPS et toute pièce y relative à intervenir, dans les conditions énumérées ci-dessus.

à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 8. : Communauté de communes de Thann- Cernay : Constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thann-Cernay : Désignation de 2 représentants communaux,

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes de Thann- Cernay a crée lors de son bureau du 26 février2013 la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) de Thann-Cernay.
La Commission aura à être réunie en particulier pour acter le montant des charges nettes transférées par les communes vers la communauté ou vice versa. Son bon fonctionnement sera gage d'un traitement homogène des flux financiers, garantissant à chacun une juste compensation des charges.
Le Conseil de communauté a choisi un mode de représentation homogène de deux conseillers municipaux par commune membre.

Il est demandé à chaque commune membre de désigner deux conseillers qui représenteront la commune au sein de la commission.

Après discussion il est désigné :

Madame Alice BERNHARDT et Monsieur Jean-Marc KAELBEL

9. : Échange de bans,
Monsieur le Maire fait le point sur la question de l'échange de bans avec la commune de Roderen.

Les clauses de l'échange n'ont pas pu être respectées par Roderen, qui a renoncé à l'élaboration de son P. L. U. Ce qui oblige notre commune Rammersmatt a effectuer le classement d'une partie des terrains abandonnés en U ou UA.

Une entrevue chez monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement à Colmar nous a permis d'entrevoir avec bon espoir une issue favorable au classement désiré, cependant cela nous obligera à une révision partielle de notre P. L. U. dont nous pouvons estimer le coût à 15 000 €. Nous considérons que c'est à notre voisin Roderen de financer cette révision.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, fait siennes ces préoccupations et décide de n'approuver l'échange que contre paiement de la somme de 15 000 € par Roderen avant signature.

10. : Travaux de crépi et de peinture extérieure de l'église et d'étanchéité,
Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'église nécessite des travaux d'entretiens urgents.

- Le crépi des 2 piliers d'angle à l'entrée de la nef tombe par morceaux. Il y a risque de blessures. Devis de ravalement et de peinture pour 2081.04 € TTC.

- Des infiltrations se produisent au-dessus de la sacristie et à l'entrée de la nef.

Il propose :

- d'effectuer les travaux cités,

- De solliciter auprès du conseil de fabrique de l'église une participation au financement de ces travaux, dans la mesure de ses possibilités. .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire.

11. Divers.

Madame Patricia PABST prend la parole

Transport des collégiens à la rentrée scolaire de septembre 2014 :
Elle rappelle que jusqu'à présent la commune prend en charge pour moitié le transport scolaire des collégiens de 16 ans à 18 ans.
Pour la rentrée scolaire de septembre 2014 le conseil général va probablement demander aux parents des élèves du secondaire de participer au transport scolaire.
Elle soumet à la réflexion : la commune va t'elle prendre en charge la moitié du coût ?

Restauration scolaire : les pourparlers avec le centre socio culturel pour la prise en charge de la gestion et l'organisation de la restauration scolaire sont en cours. Celui-ci propose une mutualisation avec la restauration scolaire de Roderen.
Monsieur Christophe ZUMSTEIN nous informe que l'hôpital de Thann serait peut être prêt à nous livrer les repas.

Trott' linette : mercredi 20 février 2013, a eu lieu la première séance d'une nouvelle activité pour les tous petits (de zéro à 6 ans) en partenariat avec le centre socioculturel de THANN. Activités manuelles et ludiques qui associent parents, enfants et éducatrices du centre socio culturel de 15h à 18h30 à la salle communale. Pour cette première il y avait 11 enfants.

Petits chanteurs de GUEWENHEIM : Madame Patricia PABST propose de faire venir chanter les petits chanteurs de GUEWENHEIM à Rammersmatt ;
Le dimanche 24 novembre 16h est retenu.

Monsieur le Maire présente quelques exemples d'aménagement de l'accueil et salle multi-activités de la nouvelle mairie et les devis correspondants. Il estime ces aménagements à 30 000 € sans l'aménagement du coin cuisine, propose d'acquérir une sono et un rétro projecteur mobiles Il annonce aussi une promesse de subvention de madame Patricia SCHILLINGER d'un montant de 5000 €.

Résultat 2012 : (voir page 10)
Résultat de fonctionnement de clôture : 185 688.82 €
Résultat d'investissement de clôture : 247 802.27 €
Résultat d'investissement corrigé des restes à réalisés : 83 457.27

Résultat provisoire du recensement 2013 : (voir page 11)

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 27 mars à 19h30.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann

Nombre de présents .....: 5
Nombre d'excusés.....: 1
Nombre d'absents.....: 3
Nombre de procuration .....: 1
Délibération rendue exécutoire le 04 février 2013
Transmise à la sous préfecture le 04 février 2013

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LEIMBACH / RAMMERSMATT

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Comité du Syndicat Scolaire

Séance du 24 janvier 2013

Présents : Mesdames Christiane LUTTENAUER, Marie BREYER, Virginie CLAERR, Patricia PABST, Monsieur Christophe ZUMSTEIN.
Absent excusé et non représenté :
Absents non excusés : Madame Isabelle ROHRBACH, Monsieur Christian MICHEL
A donné procuration : Monsieur Jean-Marc KAELBEL à Monsieur Christophe ZUMSTEIN
Secrétaire de séance : Madame Catherine CORDEIL.

Point 2. : Modifications des statuts du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt

Vu les statuts du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt modifiés en séance du 19 décembre 2006,

Madame la Présidente soumet au Comité après avoir rappelé que La commune de Rammersmatt n'a demandé aucune participation financière pour la construction de leur nouvelle école, la modification de :

L'article 2 : Objet du syndicat :

- les grosses réparations des bâtiments scolaires,
- l'aménagement et l'entretien des Bâtiments et locaux scolaires mis à disposition par les communes adhérentes,
- le fonctionnement et la gestion du personnel à l'exception du personnel enseignant,
- le ramassage scolaire sur le territoire des communes syndiquées,
- l'organisation d'un service périscolaire comprenant : la gestion d'un service de restauration scolaire, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'un centre de loisirs sans hébergement (C. L. S. H.)
- la construction reste à la charge des communes respectives.

Suite au Transfert de la trésorerie :

L'article 3 : Les fonctions de Receveur du syndicat sont exercées par le Receveur-Percepteur de CERNAY

Et suite à la demande du Trésorier d'actualiser la participation financière des communes membres du syndicat au fonctionnement de celui-ci , propose de modifier :

L'article 5 : contribution des communes membres :

La contribution des communes membres au budget du syndicat est calculée par l'application des coefficients 75 % du besoin de financement pour la commune de Leimbach et de 25% pour la commune de Rammersmatt. Coefficients appliqués depuis le début de la création du Syndicat avec l'accord tacite de tous les membres du syndicat.

Cette contribution sera demandée aux communes de Leimbach et de Rammersmatt selon les coefficients mentionnés ci-dessus.

Cette contribution sera remise à jour et approuvée par vote :

- Au début de chaque mandat du comité,
- Lors de l'adhésion d'une nouvelle commune.

Après en avoir délibéré, le Comité approuve à l'unanimité des présents et représentés,

Ainsi délibéré le 24 janvier 2013
pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente,
Christiane LUTTENAUER.

STATUTS MODIFIÉS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LEIMBACH – RAMMERSMATT
Janvier 2013

Article 1er :
En application des articles L5211-1 et suivants et L5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), les communes de Leimbach et de Rammersmatt ont décidé de s'associer en Syndicat Intercommunal.
D'autres communes pourront ultérieurement y adhérer conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du C. G. C. T..

Article 2 :
Le syndicat a pour objet :

- les grosses réparations des bâtiments scolaires,
- l'aménagement et l'entretien des Bâtiments et locaux scolaires mis à disposition par les communes adhérentes,
- le fonctionnement et la gestion du personnel à l'exception du personnel enseignant,
- le ramassage scolaire sur le territoire des communes syndiquées,
- l'organisation d'un service périscolaire comprenant : la gestion d'un service de restauration scolaire, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'un centre de loisirs sans hébergement (C. L. S. H.)
- la construction reste à la charge des communes respectives.

Article 3 :
Le syndicat prend la dénomination de « Syndicat Intercommunal Scolaire de LEIMBACH - RAMMERSMATT »

- Son siège est fixé à la Mairie de LEIMBACH,
- La durée du syndicat est illimitée,
- Les fonctions de Receveur du syndicat sont exercées par le Receveur-Percepteur de CERNAY

Article 4 :
Le syndicat est administré par un Comité dans lequel chaque commune est représentée par quatre (4) membres désignés par chacun des conseils municipaux dans les conditions prévues par l'article L5212-7 du C. G. C. T..

Le Comité élit parmi ses membres un bureau composé :

- D'un président,
- D'un ou plusieurs vice-présidents, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif du comité,
- De deux assesseurs.

Lors de chaque session ordinaire du comité, le bureau rend compte de ses travaux.

La durée du mandat des membres du bureau et du comité suit les dispositions de l'article L5211-8 du C. G. C. T..

Article 5 :
La contribution des communes membres au budget du syndicat est calculée par l'application des coefficients 75 % du besoin de financement pour la commune de Leimbach et de 25% pour la commune de Rammersmatt. Coefficients appliqués depuis le début de la création du Syndicat avec l'accord tacite de tous les membres du syndicat.

Cette contribution sera demandée aux communes de Leimbach et de Rammersmatt selon les coefficients mentionnés ci-dessus.
Cette contribution sera remise à jour et approuvée par vote :

- Au début de chaque mandat du comité,
- Lors de l'adhésion d'une nouvelle commune.

Article 6 :
Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses :

- D'administration, de réparation, d'aménagement, d'entretien, de fonctionnement et de la gestion des écoles regroupées,

- De gestion du service de ramassage scolaire,

- De l'organisation de l'activité périscolaire à travers la gestion d'un service de restauration scolaire et de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH),

- D'investissement en matériels, bâtiments et tous équipements nécessaires au bon fonctionnement du périscolaire,

Article 7 :
Les recettes au budget du syndicat comprennent notamment :

- La contribution annuelle des communes associées,

- Les emprunts à contracter,

- Les subventions de l'État, de la Région, du Département, de tout organisme à caractère social,

- Ou toute autre recette conformément à l'article L5212-19 du C. G. C. T..

Article 8 :
L'actif et le passif résultant des réalisations opérées ou engagées par les communes dans le cadre de l'objet figurant à l'article 2 des présents statuts sont transférés au syndicat.
En cas de dissolution du syndicat, les immeubles reviendront en pleine propriété à la commune dont ils sont originaires.

Article 9 :
Les présents statuts sont à annexer aux délibérations des conseils municipaux des communes adhérentes au syndicat.

Adoptés lors de la séance ordinaire du comité du Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach / Rammersmatt du 24 janvier 2013.

La Présidente,
Christiane LUTTENAUER.

MAIRIE COMPTE ADMINISTRATIF 2012

FONCTIONNEMENT

	RECETTES	
013	atténuations de charges	150,39
70	produits des…. ventes diverses	28 521,51
73	impôts & taxes	67 496,28
74	subventions & participations	154 432,00
75	autres produits de gest° courantes	240,00
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	521 206,90
7713	*libéralités recus*	*913,90*
773	*Mandats annulés*	*293,00*
775	*Produits des cessions d'immobilisations*	*520 000,00*
78	reprises sur amort. & provisions	
042	Opération d'ordre de transfert entre section	
	TT RECETTES	**772 047,08**

	DEPENSES	
011	charges à caractère générale	60 856,03
012	charges de personnel	44 934,63
14	atténuation de produit	6 489,00
65	autres charges de gestion courante	54 245,84
66	charges financières	10 269,57
67	charges exceptionnelles	0,00
68	dotation amortissement	2 055,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	520 000,00
675	Val. Cptable immo CD	315 603,84
676	Diff; sur réalisations (positives) transferées en investisse	204 396,16
	TT DEPENSES	**698 850,07**
	résultat de l'excercice	**73 197,01**
002	résultat fonct. reporté N - 1(excédent)	112 491,81
	résultat de clôture (excédent)	**185 688,82**

INVESTISSEMENT

	RECETTES	
1022	*FCTVA*	5 095,55
10223	*TLE*	2 265,00
1068	*excédent de fonctionnement capitalisé*	34 365,84
13	subventions d'investissement	6 642,65
16	Emprunt	
1	capitaux propre	48 369,04
21	immobilisations corporelles	0,00
28	amortissement	2 055,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	520 000,00
192	Réalisations postérieures au 01/01/1997	204 396,16
2111	Terrains nus	246,33
2131	Bâtiments publics	315 357,51
	TT RECETTES	**570 424,04**

	DEPENSES	
16	*emprunts & dettes assimilés*	*11 020,35*
001	*Déficit d('investissement n-1*	
1	capitaux propre	*11 020,35*
20	immobilisation incorporelles	
21	immobilisations corporelles	43 582,03
23	immobilisations en cours	290 653,55
	TT DEPENSES	**345 255,93**
	résultat de l'excercice	**225 168,11**
001	résultat reporté N-1 (excédent)	22 634,16
	résultat de clôture (excédent)	**247 802,27**
	reste à réaliser recettes	0,00
	reste à réaliser dépenses	164 345,00
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT NET	**83 457,27**

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 commentaire

Résultat de clôture de fonctionnement 2012	**185 688,82**
Résultat d'investissement de clôture 2012	247 802,27
Résultat d'investissement net (corrigé des RAR) 2012	**83 457,27**

RECENSEMENT DU 16 JANVIER AU 17 FEVRIER 2013

Voie (ou lieu-dit)	Nombre de logements à recenser	Feuilles de logement				Commune				
		Résidence Principale	Résidence Secondaire	Logement Occassionnel	Logement Vacant (ou catégorie indéterminée)	Feuilles de logement	Bulletins individuels	Fiches de logement non enquêté	liste B	liste c
Total R PRINCIPALE	45	33	6	0	6	45	73	0	2	
2008	44	34	4		6		87			
	1	-1	2	0	0		-14	0	2	0
Total R BELLEVUE	39	32	2	1	4	37	74	2	2	
2008	36	31	2		3		84			
	3	1	0	1	1		-10	2	2	0
Total R DES CHATAIGNIERS	20	13	2	2	3	19	32	1		
2008	16	11	3		2		26			
	4	2	-1	2	1		6	1	0	0
Total R DU COMMANDO DE CLUNY	15	13	0	1	1	13	22	2	2	
2008	16	13	1		2		25			
	-1	0	-1	1	-1		-3			
TOTAL	119	91	10	4	14	114	201	5	6	
2008	112	89	10	0	13		222	0	4	3
	7	2	0	4	1		-21	5	2	-3

conclusion : + de logement avec moins d'habitants

	Résidence Principale	Résidence Secondaire	Logement Occassionnel	Logement Vacant (ou catégorie indéterminée)
variation logements	+2	=	+4	+1

Tableau des signatures pour l'approbation du procès – verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de RAMMERSMATT de la séance du 21 février 2013

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 10 décembre 2012,

2. Vente terrain ZAHN (avenant à la délibération du 27 mars 2012 point 5),

3. Approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal scolaire de Leimbach / Rammersmatt,

4. O. N. F. : Approbation de l'État de prévision des coupes et de programme des travaux pour 2013,

5. O. N. F. : Approbation de l'État d'assiette 2014,

6. Maire - École - Salle Multi - Activités : ERDF enfouissements lignes électriques,

7. Maire - École - Salle Multi - Activités : avenant n°1 au marché de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) passé avec le cabinet DEKRA,

8. Communauté de communes de Thann- Cernay : Constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thann-Cernay : Désignation de 2 représentants communaux,

9. Échange de bans,

10. Travaux de peinture extérieure de l'église et d'étanchéité,

11. Divers.

			Qualité	Signature	Procuration
Monsieur	Jean-Marie	BOHLI	Maire		
Madame	Patricia	PABST	3ème Adjoint		
Monsieur	Christophe	ZUMSTEIN	Conseiller		
Monsieur	Jean-Jacques	GUTH	2ème Adjoint		
Madame	Alice	BERNHARDT	Conseillère		
Madame	Corinne	DETRAIT	Conseillère		
Madame	Isabelle	ROHRBACH	Conseillère		
Monsieur	Jean-Marc	KAELBEL	1er Adjoint		
Madame	Catherine	CHAMBAUD	Conseillère		